

## JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGÀ

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois &amp; Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA  
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGÀ



D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ NATIONALE

---

ANNONCE N° 6

OSP-2020/10-01

**Portant nomination du Porte-parole de l'État-nation de la Principauté de Sebörga**

-----

**Vu la Constitution et conformément à son article 26-1 et 117 ;**  
**Vu l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine Princièrè OSP-2020/06-04**  
**Vu l'avis favorable du Chancelier princier ;**

Nous, Nicolas 1<sup>er</sup>, Prince Souverain de la Principauté de Sebörga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

**ORDONNONS**

La nomination du Porte-parole de l'État-nation de la Principauté de Sebörga

**Article premier :** Monsieur **Jean-Christophe UHRICH** de nationalité française, Ministre de la Santé et des Affaires sociales, Conseiller de Gouvernement, est nommé au poste de **Porte-parole de l'État-nation de la Principauté de Sebörga**.

**Article 2 :** La présente Ordonnance Souveraine Princièrè sera publiée au Journal officiel de la Principauté de Sebörga.

Signé le 11 septembre 2020 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 7

OSP-2020/09-02

## **Portant nomination de Notre Chef de Délégation Spéciale de la Principauté de Seborga en République Fédérative du Brésil**

-----

**Vu la Constitution ;  
Conformément aux termes et aux dispositions de la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques ;**

Nous, Nicolas 1<sup>er</sup>, Prince Souverain de la Principauté de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **ORDONNONS**

**Article premier** : Monsieur **Marcus Vinicius LISBÔA DE ALMEIDA** de nationalité brésilienne, Ministre de l'Economie et des Finances, du Numérique et de l'Education, Conseiller de Gouvernement, est nommé Chef de la Délégation Spéciale de la Principauté de Seborga en République fédérative du Brésil à compter du 17 septembre 2020.

**Article 2** : Notre Chef de Délégation a rang d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire.

**Article 3** : Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Chancelier Princier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance Souveraine Princière qui sera publiée au Journal Officiel de la Principauté de Seborga.

Signé le 16 septembre 2020 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 8

OSP-2020/09-03

## **Portant abrogation de l'Ordonnance Souveraine Princièr N° OSP-2019/12-03 du 12 décembre 2019**

-----  
Vu la Constitution et conformément à son article 26-1 et 117 ;

Nous, Nicolas 1<sup>er</sup>, Prince Souverain de la Principauté de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

**portant nomination d'un Ministre-Conseiller  
Près de la Délégation Spéciale de la Principauté de Seborga  
en République fédérative du Brésil**

### **ORDONNONS**

L'abrogation de l'Ordonnance Souverain Princièr N° OSP-2020/02-02  
portant nomination d'un Ministre-Conseiller Près de la Délégation Spéciale  
de la Principauté de Seborga en République fédérative du Brésil

**Article premier** : La présente Ordonnance Souveraine Princièr sera publiée au Journal officiel de la Principauté de Seborga.

Signé le 16 septembre 2020 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>